

005/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

VILLE DE LA MOTTE D'AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400844-20240219-0052024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2024

Publication : 20/02/2024

Par l'autorité compétente par délégation



Séance ordinaire du 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LA MOTTE D'AIGUES, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GOUIRAND Alain, Maire.

Date de la convocation : 12 février 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	15
Présents	12
Pouvoirs	1
Votants	13

Présents : GOUIRAND Alain, LEBouc Nathalie, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, EYMARD Laurence, LEMEUR Sabrina, CALAC Jean-Baptiste, CAVALIER Baptiste, RODRIGUEZ Marielle, MISTRE Suzie, GARCIA Jean.

Absent excusé représenté : M. NOUVEL Yannick (pouvoir à Mme RODRIGUEZ Marielle).

Absente excusée : Mme FIORITO Marie-Laure.

Absente : Mme BLANC Chantal

Secrétaire de séance : Mme EYMARD Laurence

Objet : Désignation d'un représentant de la commune auprès de la SPL Territoires 84.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°012-2023 en date du 22 mai 2023 la commune avait adhéré à la SPL Territoires 84.

Afin de pouvoir siéger à l'Assemblée Spéciale des Actionnaires et à l'Assemblée générale de la SPL, il est nécessaire de désigner un représentant de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** en qualité de représentant à l'Assemblée Spéciale des Actionnaires, Monsieur GOUIRAND Alain,
- **DESIGNE** en qualité de représentant à l'assemblée Générale de la SPL, Monsieur GOUIRAND Alain,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document ou acte nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits,
Suivent les signatures

Le Maire,
A GOUIRAND



Le Secrétaire de séance,
L. EYMARD

Envoyée en Préfecture le
Reçue en Préfecture le
Délibération affichée le